

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 10/07/2012

Réception par le Prefet : 10/07/2012

Publication : 13/07/2012



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2012-7-12-1

Séance du vendredi 6 juillet 2012

PARTICIPATION DEPARTEMENTALE AUX EVOLUTIONS DU LOGICIEL DE GESTION DE LA MOBILITE DES PERSONNELS TOS

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG 2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération de la Commission Permanente n°2008-9-1-12 du 5 septembre 2008,
- VU la délibération de la Commission Permanente n°2011-7-12-1 du 8 juillet 2011,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise le versement de la somme de 4 207,59 € TTC à la Région Alsace au titre de la participation du Conseil Général du Haut-Rhin à la mise à jour du logiciel de gestion de la mobilité des personnels T.O.S.
- La dépense sera prélevée sur le programme J721 – Chapitre 65 – Nature 65732 - Fonction 0202 dont les crédits ont été inscrits en décision modificative n°1.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions